

ALGÉRIE

Les agressions de proches de personnes « disparues » doivent cesser

Index AI : MDE 28/041/02

« *Ceux qui demandent que la vérité soit établie sur le sort des milliers de personnes "disparues" en Algérie ne doivent pas être harcelés par les autorités* », a déclaré ce jour (mercredi 3 juillet 2002) Amnesty International.

Aujourd'hui, pour la seconde fois en deux semaines, des policiers ont violemment dispersé à Alger une manifestation pacifique de proches de personnes « disparues ». Ce rassemblement avait lieu devant les locaux de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH), un organisme officiel algérien. Selon des témoins oculaires, certains contestataires ayant refusé d'obéir aux forces de l'ordre, qui leur demandaient de partir, ont été traînés par des policiers qui les tenaient par les bras, tandis que d'autres ont été frappés à coups de matraque. Les familles des « disparus » ont apparemment été menacées par la police, qui les a averties qu'elles ne devaient pas revenir manifester devant les locaux de la CNCPPDH.

« *Les autorités algériennes doivent non seulement garantir le droit à la liberté d'expression des proches de personnes "disparues", mais aussi veiller à ce qu'ils ne soient pas victimes de mauvais traitements, de menaces ni d'actes d'intimidation* », a souligné Amnesty International.

Les familles de « disparus » craignent maintenant que les autorités algériennes ne tentent de clore le chapitre des « disparitions » sans établir la vérité ni traduire en justice les responsables présumés. Récemment, certaines familles se sont vu offrir des dédommagements alors qu'aucune enquête n'avait été menée sur le sort de leurs proches « disparus ».

Amnesty International a rappelé aux autorités algériennes qu'elles sont tenues d'aider immédiatement ces familles à retrouver la trace de leurs proches « disparus », et d'enquêter sur toute atteinte présumée au droit à la vie et à la sûreté de sa personne, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international relatif aux droits humains.

Complément d'information

Des dizaines de proches de personnes « disparues » ont tenu leur réunion hebdomadaire ce matin devant les locaux de la CNCPPDH. Les bureaux de cet organisme étant fermés à clef, les familles sont restées devant le bâtiment pour manifester pacifiquement. Aux alentours de 10 heures du matin, elles ont été encerclées par des dizaines de policiers, qui leur ont demandé de partir. Lorsque certaines mères de personnes « disparues » se sont assises par terre pour montrer leur détermination à poursuivre leur mouvement de protestation pacifique, les forces de sécurité ont commencé à disperser violemment la foule.

Au cours d'événements similaires, le 23 juin 2002, une manifestation de familles de « disparus » a été violemment dispersée par la police quand les contestataires se sont rassemblés devant des bâtiments officiels pour appeler le nouveau gouvernement algérien à enquêter sur les milliers de cas de « disparitions » portés à l'attention des autorités.

Quelque 4 000 personnes ont « disparu » en Algérie depuis 1993 après avoir été arrêtées par les forces de sécurité. Depuis lors, leurs proches n'ont cessé de tenter de les retrouver. Ils se sont rendus dans des postes de police, des casernes de l'armée, des prisons, des morgues et des cimetières ; ils ont formé des recours devant les autorités judiciaires et lancé des appels au gouvernement, au Parlement et au président de la République. Or, bien que le gouvernement se soit engagé de manière répétée à enquêter sur ces « disparitions », aucune d'elles n'a donné lieu à des investigations exhaustives et indépendantes.

Durant des années, la peur a empêché la plupart des familles de « disparus » de protester publiquement. Néanmoins, à partir d'août 1998, des centaines de membres de ces familles, en particulier des mères, ont commencé à manifester régulièrement, dans la capitale, Alger, et dans d'autres villes, exigeant de connaître la vérité sur le sort des êtres chers dont ils étaient sans nouvelles. Ces mouvements de protestation se sont généralement déroulés sans entrave, mais dans un certain nombre de cas au cours des trois dernières années, les forces de sécurité ont dispersé des manifestations en recourant à la force et brutalisé ou arrêté des proches de personnes « disparues ». ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>